



# Le Journal de MALAUSSENE



## La lettre du Maire

*Malaussénoises, Malaussénois,*

*Cette année, c'est un bulletin un peu spécial que vous allez parcourir puisqu'il regroupe l'année 2023 et 2024 et reflètera l'aboutissement de deux années de travail, de développements, de rebondissements.*

*Ici à Malaussène, nous essayons d'œuvrer pour rétablir notre commune suite aux deux tempêtes passées (ALEX et ALINE) qui ont impacté notre beau village. Nous avons eu le soutien de personnes dévouées et volontaires : les employés de la Commune, les Présidents des associations ainsi que des bénévoles, pour la remettre en état et la redynamiser avec des manifestations organisées toute l'année.*

*Grâce à eux et à leurs initiatives, nous avons pu redonner vie à notre ancien Moulin, restaurer la chapelle St Joseph, ranimer la bibliothèque, perpétuer les fêtes traditionnelles... etc Pour la mise en valeur et la conservation de notre patrimoine, le Conseil Municipal et moi-même ne vous remercierons jamais assez !*

*Beaucoup de projets sont encore à terminer comme le nouvel accès aux quartiers (Sciaminier, Toroné, Bourina, Pouraciers, Oasis ... etc) avec l'espoir de le finaliser, terminer notre PLU, maintenir l'activité de MDV, le renforcement du réseau électrique de TARDIVA...ce sont des réalisations qui permettent un avenir meilleur pour le village.*

*Nous souhaitons que d'autres projets pourront voir le jour d'ici 2026 pour améliorer le quotidien de chacun.*

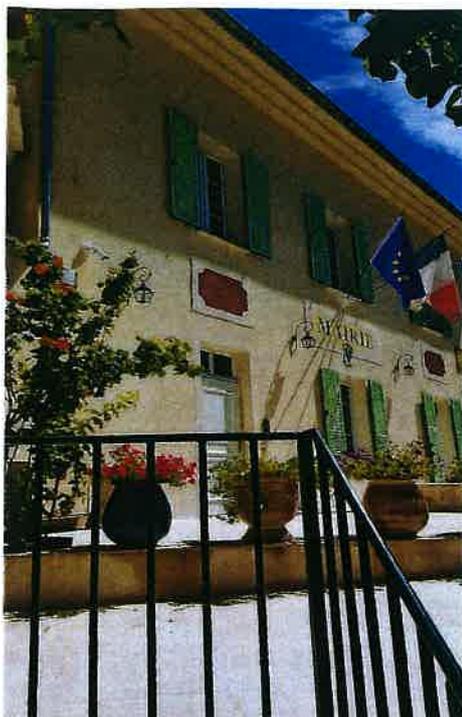
*Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes. Noël est la plus belle fête de l'année qui maintient l'union dans les familles. Les années passent et le Père Noël de nos enfants vieillit bien.*

Bonne Année à Tous.

Le Maire,

M. Jean-Pierre CASTIGLIA.

# Votre Mairie



## OUVERTURES DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

### **Du Lundi au Vendredi :**

- le matin de 9h30 à 12h
- L'après midi sur rdv de 14h à 17h (sauf mercredi)

### **Accueil :**

Tél : 04.93.05.34.00

E-mail : [mairie@malaussene.fr](mailto:mairie@malaussene.fr)

### **Contact pour M. Jean-Pierre CASTIGLIA, Maire :**

Tel : 04.93.05.34.01

E-mail : [maire@malaussene.fr](mailto:maire@malaussene.fr)

### **Contact pour les adjoints :**

Tel : 04.93.05.34.04

E-mail : [adjoint@malaussene.fr](mailto:adjoint@malaussene.fr)

### **Contact secrétariat :**

Tel : 04.93.05.34.07

E-mail : [isabellerichelmy@malaussene.fr](mailto:isabellerichelmy@malaussene.fr)

Notre Site web : [www.malaussene.fr](http://www.malaussene.fr)

***L'agence postale est ouverte au public tous les matins du lundi au vendredi entre 9h30 à 12h***

**Le civisme est l'affaire de tous**, pour une vie harmonieuse au sein de notre village, les petits efforts de chacun donne de grands résultats au quotidien ! Pour bien commencer dans nos petits efforts quotidiens quelques rappels de principe à respecter pour le bien de toute notre communauté.

## **Rappel : Civisme et respect des autres**

### **Animaux : RAPPEL DES ARRETES N° 17/2000 ET 17/2007**

**Il est interdit de laisser les chiens déposer leurs déjections sur la voie publique. Les propriétaires sont tenus d'enlever celles-ci. Des sacs sont déposés sous l'abri bus et la Traverse à cet effet.**

**Il est expressément défendu de laisser divaguer les chiens et chats sur la voie publique.**

### **Stationnement**

**Il est interdit de stationner sur l'aire de retournement de la Place et le long de la RD 326 aux endroits les plus étroits : le véhicule de la SDA qui effectue le salage des routes ne peut plus faire de manœuvres ou même circuler.**

**Les parkings du Cimetière et de l'église sont à votre disposition pour garer vos véhicules.**

### **LOCAUX A CONTAINERS DE LA GARE ET DU VILLAGE :**

**Nous demandons aux usagers de ceux-ci de faire un effort pour les maintenir « propre » : Ne pas déposer d'encombrants et de végétaux à l'extérieur et l'intérieur des containers, mettre vos sacs dans le ou les containers appropriés.**

**Ces incivilités représentent à la fois un coût financier et des heures de travail, non négligeable pour la collectivité. Le temps et le budget consacrés à nettoyer pourraient sûrement être employés à des fins plus louables dans l'intérêt de tous.**



### **Univalom traitement des encombrants**

Le service de ramassage des encombrants a été suspendu depuis 2020.

Nous vous demandons de bien vouloir les amener à la déchetterie de Puget-Théniers qui est ouverte **du mardi au samedi de 8 à 11 heures 45 et 14 à 16 heures 45.**

**Il est impératif de s'inscrire sur le site d'UNIVALOM pour obtenir la carte d'accès à la déchetterie.**

**Téléphone : 09 78 31 34 35**

**Adresse: Rte des Grandes Alpes, 06260 Puget-Théniers**

# Pour 2024 - Bon à savoir

## Recensement citoyen ou militaire :

### LE RECENSEMENT

### CITOYEN ou MILITAIRE :

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de la Mairie.

Cette formalité est obligatoire pour se présenter aux concours et examens publics.

## Recensement militaire : tableau des inscriptions

<i>Date de naissance concernée</i>	<i>Inscription avant le</i>
Né entre octobre et décembre 2008	01/01/2025
Né entre janvier et mars 2009	01/04/2025
Né entre avril et juin 2009	01/07/2025
Né entre juillet et septembre 2009	01/10/2025
Né entre octobre et décembre 2009	01/01/2026

### INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES :

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur celles-ci peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

**Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.**

**Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents de la Commune et nous leur demandons de se faire connaître en Mairie : facteur, Noël des enfants, 3ème Age ....**

## REAAM (Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour)

La régie est en charge depuis le 1er janvier 2020 des réseaux d'eau et d'assainissement de la Commune.

Si vous rencontrez une difficulté, nous vous demandons d'appeler le NUMERO D'URGENCE :

08 00 71 03 28

Pour tout changement concernant les abonnements et pour répondre à toutes vos questions, il convient que vous adressiez une demande à : [regie.eau@smiage.fr](mailto:regie.eau@smiage.fr)

Tel : 0489089685

Site : [www.smiage.fr](http://www.smiage.fr)



## Nouveau nom et numéro de rue

En 2024, Malaussène a lancé une opération de recensement, de dénomination des voies et de renumérotations des maisons, en partenariat avec les services de l'État, la POSTE et les services fiscaux. L'objectif principal est de faciliter l'intervention des services d'urgence et de secours 7j/7j et 24h/24h, ainsi que d'optimiser les livraisons. Les adresses ont été renommées et numérotées selon un système métrique, pour les routes. Une plaque normalisée avec le nouveau numéro de voirie a été remise gratuitement et doit être fixée à l'entrée principale de votre habitation. Vous avez été invités à mettre à jour votre adresse sur [service-public.fr](http://service-public.fr) et à transmettre la copie du certificat de numérotage aux services concernés. Une réunion publique a eu lieu le 9 mars 2024 pour informer la population.

# Bon à Savoir : La Médiathèque

## La bibliothèque, l'espace multiculturel de Malaussène :

Une bibliothèque municipale joue un rôle crucial dans une petite commune en proposant gratuitement à l'ensemble de ses administrés un accès à la culture, l'information, l'éducation.

Depuis le 7 juillet 2023, notre bibliothèque est animée par un bénévole, Alain GABET qui tient 2 permanences chaque semaine : **tous les mercredis et samedis de 10 h à 12 h.**

L'école y organise des ateliers découvertes, de la lecture pour les enfants scolarisés à Malaussène. Cette collaboration entre la municipalité et l'école permet à nos petits Malaussénois non seulement d'emprunter et de découvrir des livres, des jeux de société, mais aussi d'avoir accès à l'ensemble des services que propose la médiathèque départementale (expositions, évènements...).



Bibliothèque de Malaussène

La bibliothèque constitue un lieu de rencontre et de socialisation, favorisant le lien social et l'inclusion.

Elle est également occupée tous les mardis par l'association Activallées pour l'activité Gym seniors à 9 h, puis pour les ateliers créatifs à 10 h.

## Les avantages d'être inscrits à la bibliothèque :

### Focus sur un accès numérique à la culture variée

L'adhésion à la bibliothèque est gratuite et offre un accès à de nombreux services culturels numériques au travers de l'offre de la médiathèque départementale.

En effet, la carte de membre vous donne un accès gratuitement 24 h/24 à une offre proposant en accès illimité à : Music Me (des millions de titres à l'écoute et aux téléchargements disponibles), à l'offre vod de CVS, à IZNEO le meilleur de la BD en ligne, à Storyplay'r pour les petits, à Tout apprendre avec de nombreuses formations professionnelles ou simplement culturelles et à CAFEYN, le kiosque de presse numérique.



## SYSTEMES D'ALERTE ET INFORMATIONS DE LA MAIRIE

### GEDICOM

### Panneau Pocket

La Commune de Malaussène est équipée de l'application Panneau Pocket. Elle vous permet de recevoir gratuitement, anonymement, et sans publicité les informations, les alertes de la Mairie.

**TELECHARGEZ-LA POUR RECEVOIR NOS INFORMATIONS**



Il s'agit d'un service d'alerte multimédia permettant à la commune d'informer rapidement les administrés par téléphone en cas de vigilance météo ou d'évènement exceptionnel.

**N'oubliez pas de vous inscrire.**

Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la Mairie ou au secrétariat.



# TEMPÊTE ALEX : Reconstruction

## Une Catastrophe Sans Précédent

Les 2 et 3 octobre 2020, notre commune, ainsi que d'autres nombreuses communes dans le département, ont été frappées par la tempête Alex. Heureusement, aucun blessé ni perte humaine n'ont été à déplorer sur notre territoire. Cependant, au lendemain de cette tempête, l'étendue des dégâts était considérable.

La commune a demandé l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène d'inondations et de coulées de boue (arrêté interministériel n°INTE2026671A du 7 octobre 2020, paru au journal officiel du 8 octobre 2020) et au titre du phénomène de mouvement de terrain (arrêté interministériel n°INTE2031566A du 23 novembre 2020, paru au journal officiel du 3 décembre 2020).

Le retour d'expérience de la crue du 2 octobre 2020 sur les bassins versants des ravins du Petrus et de la Fubia permet de mettre en exergue les principales caractéristiques suivantes :

- Un cumul pluviométrique exceptionnel pour les deux bassins, de l'ordre de 500 à 600 mm sur l'épisode (d'après la lame d'eau Antilope, Météo France).
- Des débits de pointe liquide estimés à 20 m<sup>3</sup>/s pour le ravin de la Fubia et à 15 m<sup>3</sup>/s pour le ravin du Petrus (d'après l'application et la confrontation de plusieurs méthodes). Il convient de souligner que pour de tels ravins, le débit liquide de pointe est un paramètre secondaire.

## Conséquences pour Notre Commune :

### Impact sur la Population

- Démolition des biens bâtis exposés ou fortement sinistrés : 6 maisons ont été partiellement ou entièrement détruites par la tempête.
- 2 maisons ont été démolies : les bâtis étant fortement exposés.
- L'Établissement Public Foncier a géré les acquisitions de biens sinistrés ou exposés et réalisé les démolitions éligibles au Fonds Barnier.
- Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) a pour objectif de réduire la vulnérabilité et de soustraire des personnes ainsi que des activités à un risque naturel majeur, permettant de financer des acquisitions par voie amiable de biens bâtis exposés ou fortement sinistrés par une catastrophe naturelle telle qu'une crue torrentielle, une inondation à montée rapide des eaux ou des mouvements de terrain.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager les différentes démarches et demandes auprès des services compétents pour assurer de manière pérenne le caractère inconstructible des parcelles suivantes : Section A N°226, Section A N° 150 – 332 -358 -365 -376, Section A N° 386, Section A N°449, Section A N° 510 – 511 – 512 - 509 -508, Section A N° 349, Section B N° 412, Section A N° 361 – 362 – 380, acquises ou en cours d'acquisition via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Le conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à engager les différentes démarches permettant la limitation d'accès conformément à l'article L561-3 du Code de l'Environnement, dont notamment la démolition définitive des biens acquis.

### Une perte d'habitat et de population

- 7 maisons ont été démolies, une habitation est toujours en attente d'accord des propriétaires.
- 15 habitants (dont 9 en résidence principale) ont été touchés par la tempête et ont quitté notre commune.
- Les terrains où les maisons ont été démolies, ont été rétrocédés à l'euro symbolique à la Commune de Malaussène par l'Établissement Public Foncier (acte du 29 décembre 2023).

### Impact Financier sur la Collectivité

Travaux de remise en état de la route du cimetière et du parking, de la route du Toroné et Sciaminier :

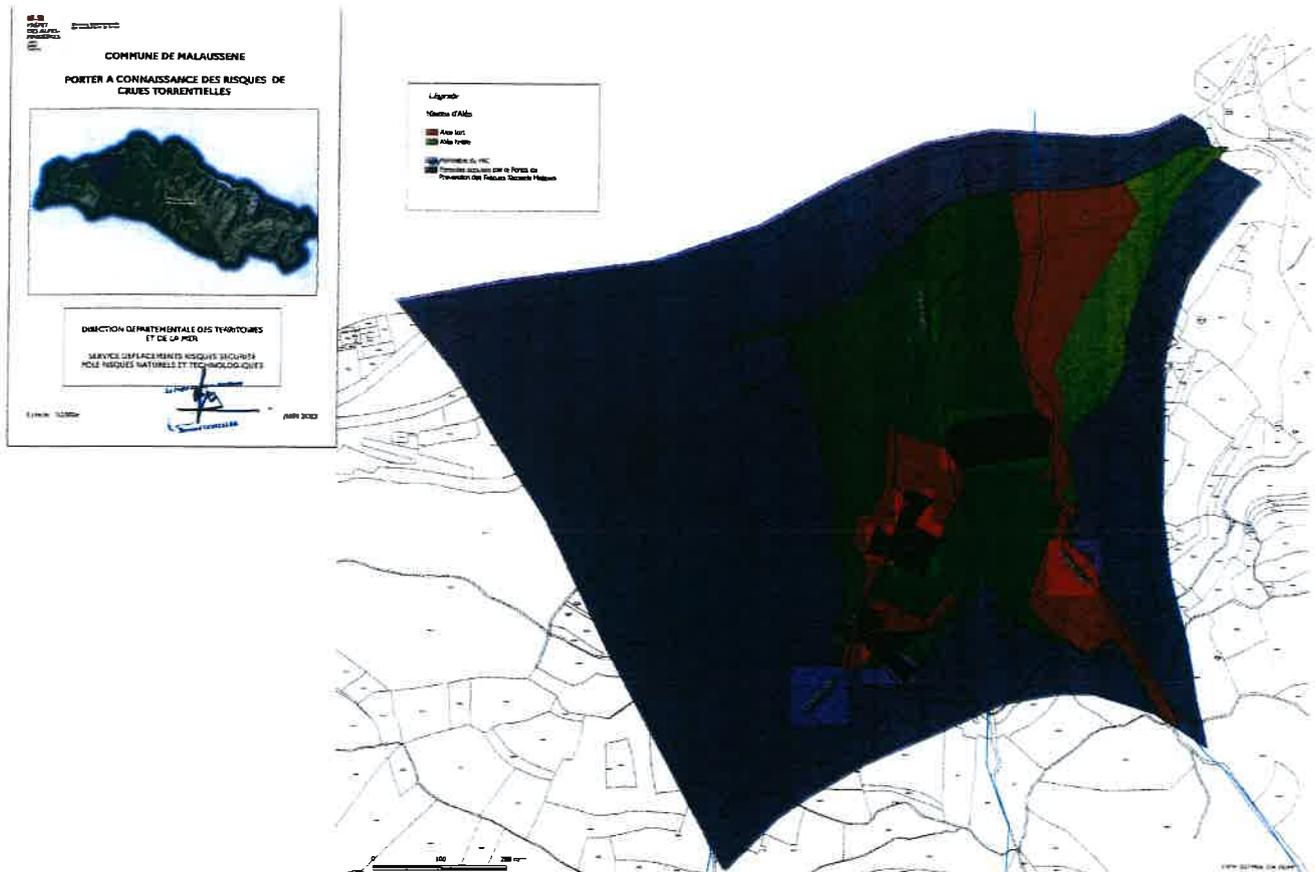
1 089 425,24 € TTC (financés à 100 %).

Travaux du canal de l'Adous : 322 997 € TTC (financés à 100 % grâce au mécénat du Prince Albert II de Monaco).

# TEMPETE ALEX : Reconstruction

## Impact sur l'Urbanisation

- Un nouveau PAC « Porter à Connaissance » signé en juin 2023 par le Préfet des Alpes-Maritimes limite fortement les constructions dans les quartiers impactés par la tempête ALEX.



## Mesures de Protection des Populations :

Les quartiers « sciapera », « sciaminier », « Pouraciers », « Bourina » etc ... ont été impactés par une coulée de boue et de pierres rendant totalement inaccessible l'accès routier (passage sous le pont de la voie de chemin de fer) qui était inondé.

De plus cet accès routier ne répond pas, suite à la hauteur du pont des CP, aux caractéristiques d'une voie pour les engins utilisables par les services de secours et de lutte contre les incendies.

Pour rappel : Les sapeurs-pompiers ont ainsi procédé à la mise en sécurité de 35 personnes sur ces secteurs, en se rendant à pied sur le terrain, le soir du 2 octobre 2020.

## La création d'une voie de désenclavement au quartier l'Ablé, semble indispensable et prioritaire pour la sécurité des populations en cas d'évacuation.

La commune a obtenu une autorisation d'occupation temporaire (AOT) le 2 juin 2021 pour la création d'une piste d'accès aux quartiers sinistrés.

La première phase des travaux : Marché signé le 13 mai 2022 avec l'entreprise COZZI pour un montant de 701 316 € TTC auquel il faut rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre. La réception des travaux a eu lieu le 9 août 2023.

# TEMPETE ALEX : Reconstruction

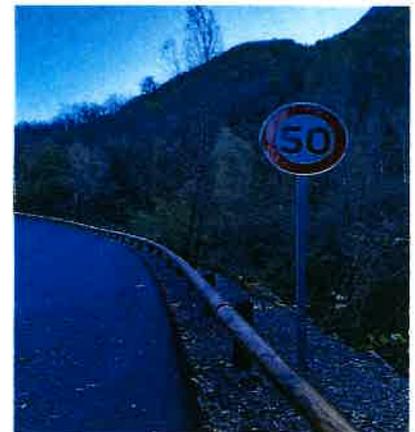
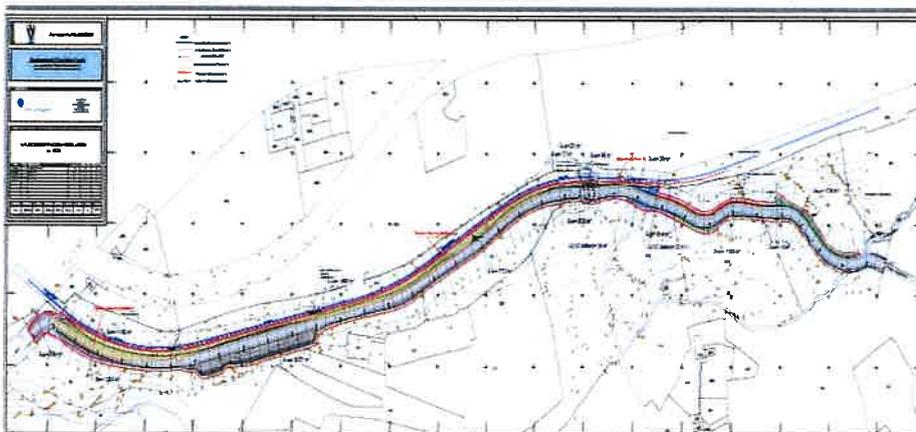


Le délai d'exécution de la voie de désenclavement a pris beaucoup de retard notamment suite à un recours formulé auprès du Tribunal Administratif de NICE par des administrés (propriétaires de terrains concernés par l'emprise de la voie) contre l'arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, portant autorisation d'occuper temporairement des propriétés privées en vue d'y effectuer des travaux publics relatifs à la desserte des quartiers sinistrés à la suite des intempéries du 2 octobre 2020.

Le jugement a été rendu le 9 avril 2024 déboutant ainsi ces derniers. La commune a pu acquérir les parcelles appartenant à la SARL PARADIS CONSTRUCTION (acte signé le 20 août 2024) pour un montant de 33 360 €uros.

Cela a permis de lancer la 2ème phase des travaux : tranche ferme : 570 000 € TTC par l'entreprise NARDELLI TP.

Mise en place d'une DUP suite au refus d'un propriétaire de céder l'emprise de la voie à la Commune (543 m<sup>2</sup> au prix proposé par les domaines).



L'ensemble de ces travaux 1ère et 2ème phase est subventionné à hauteur de 90 % du montant HT (suivant une dérogation obtenue par la Préfecture) par l'ETAT, la REGION PACA et le DEPARTEMENT. Un prêt relais de 300 000 €uros a été contracté pour pallier le déficit de Trésorerie en attendant de recevoir les aides allouées.

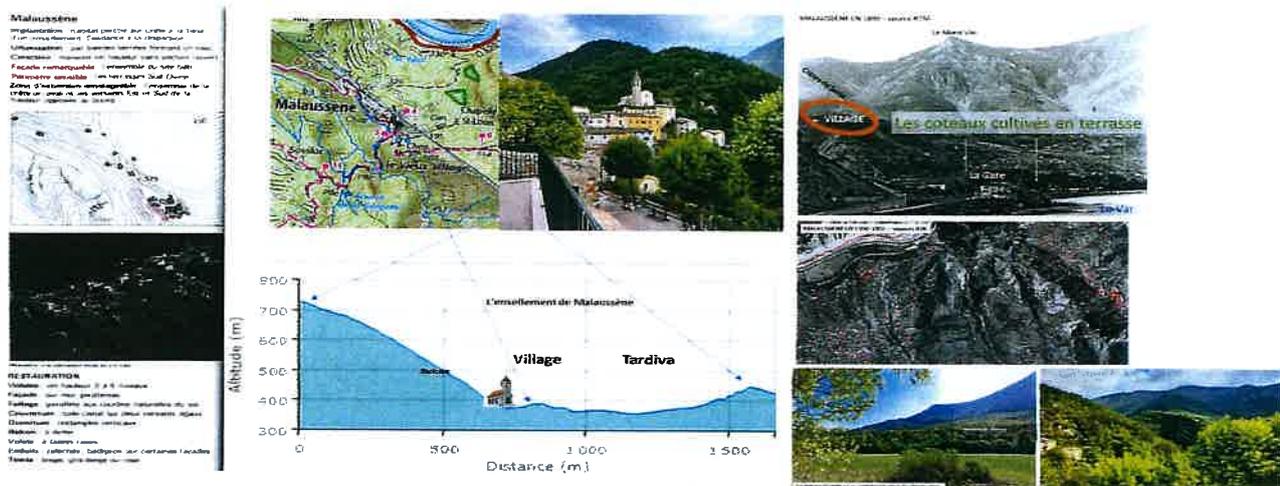
Nous remercions l'entreprise MDV « MALAUSSENOISE DE VALORISATION » et Messieurs Yves et Romain BERMONT, pour la convention de Mécénat que nous avons signée. La somme de 20 000 €EUROS a été allouée à la commune pour l'acquisition des terrains pour la voie de désenclavement.

*Ces mesures et actions témoignent de l'engagement de notre commune à protéger ses habitants et à se préparer aux futurs événements climatiques.*

**Autres Inondations Récentes :**  
Tempête Aline du 20/10/2023 – 5 mars 2024 : malgré les travaux réalisés, d'importantes quantités de terre, pierre, sable, débris de végétaux ont été drainées sur le quartier de la gare à Malaussène, empêchant tout accès aux véhicules sur cette zone.

## Le point sur le futur Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal du 16 novembre 2023 a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour répondre aux enjeux de résilience et d'adaptation de notre commune face aux conséquences de la tempête Alex. Ce PLU doit nous permettre demain de mettre en place les bonnes réponses territoriales à mener en matière de protection des personnes et des biens, pour le développement du village (habitat, commerces, emploi, services publics), la valorisation de nos forces locales – l'agriculture, le bois, nos ressources en eau et en énergies renouvelables.



### Comment s'informer et participer à la démarche ?

La mise en place de notre futur document d'urbanisme s'inscrit dans une démarche de concertation publique permanente avec en mairie, la mise à disposition d'un registre où chacun peut consulter les avis déposés et consigner ses remarques, ses attentes.

Une première réunion publique a été organisée ce 26 septembre 2024 en mairie réunissant une vingtaine d'habitants avec à la suite de l'exposé du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable par le cabinet conseil une série de questions réponses avec Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint. Les documents de synthèse présentés lors de cette réunion sont consultables à partir du QRcode soit ici (<https://bit.ly/3ORIsou>)



Les principaux enseignements de la concertation sont le report de la constructibilité résidentielle sur le village (tous les quartiers de Sciaminier étant devenus inconstructibles avec le risque torrentiel suite à la tempête Alex), le projet de nouveau site économique de l'Ablé inscrit dans une procédure de dérogation loi Montagne, et la nécessité de synchroniser les capacités d'accueil du village avec la nouvelle voie de desserte par le flanc Nord à partir de la RD 6202.

### Et maintenant quel calendrier pour sa validation ?

Les pièces réglementaires (zonage et règlement) sont en cours de production, et le projet de territoire va être désormais débattu avec les Personnes Publiques.

Une seconde réunion de concertation présentant le zonage et les projets aura lieu au début du printemps une fois le projet stabilisé à partir de la concertation institutionnelle. Cette réunion sera annoncée par affichage en mairie et aux différents points d'informations publics habituels.

Une fois la concertation prise en compte, le Conseil Municipal délibérera sur son contenu et le transmettra aux partenaires (Etat, Département, Chambres Consulaires...) avant de le présenter en enquête publique dans le cours du second semestre 2025.

### Bon à savoir

Depuis le 1er décembre 2024, l'instruction de tous les dossiers d'urbanisme (PC-DP-CU ...etc) a été confiée à AGENCE 06 . Les pétitionnaires pourront déposer directement de manière dématérialisée leurs dossiers d'urbanisme via la plateforme : <https://sve.sictiam.fr/#/006078/connexion>

Ou déposer sur format papier (si les usagers ne sont pas informatisés).

# Les travaux réalisés en 2023 / 2024

## Construction/inauguration du parking Victor AUDOLI

L'acquisition des terrains appartenant à Messieurs Jean-Pierre et Jean-Marc AUDOLI en 2022 (44 500 €), et la subvention de 81 275 € du Conseil départemental au titre de la DCA 2022 (dotation cantonale d'aménagement) nous a permis d'aménager un parking. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PRATICO, avec AXES Ingénierie (maître d'œuvre). *Ces travaux ont permis au village de se doter d'une vingtaine de places de parking supplémentaires, son inauguration a eu lieu le 25 mai 2024.*

À noter également la construction d'un local démontable, par FRED SERVICE, pour un montant de 19 200 €. Celui-ci est destiné à ranger le matériel de la commune et une partie de celui-ci (15 m<sup>2</sup>) a été allouée au comité des fêtes suivant une convention signée le 1/06/2024.



## Dévoilement de la plaque commémorative « Jean EMELINA » ECOLE DE MALAUSSENE

Né à Malaussène, et ancien élève de l'école communale, Professeur de lettres à l'Université de Nice, écrivain et Adjoint au Maire de 1991 à 2001, il a participé activement à la réouverture de notre école qui a été ouverte en 2001 dans la salle du 3<sup>ème</sup> âge, puis en 2002 dans le bâtiment construit par la Communauté des Communes Alpes d'Azur dont la compétence lui a été confiée.



## Dévoilement de la plaque commémorative « Toussaint ALLOUCH »

Adjoint au Maire de 1995 à 2008 et natif du village, il a participé activement à de nombreux projets : réhabilitation de la Maison Alzial, ouverture de l'école, création de la bibliothèque, création de la bergerie fromagerie, Président de l'association de prévention contre incendie, création de la piste DFCI, extension du réseau d'eau potable, création de la station épuration ... etc  
Toussaint ALLOUCH était très impliqué dans la vie de son village.

## Aménagement du jeux de boules

Pour construire cette aire de loisirs, il aura fallu : débroussailler l'ensemble du terrain, construire un enrochement pour soutenir la plateforme, créer un escalier, poser une clôture, et enfin aménager les 2 terrains de boules.

Ces travaux ont été réalisés en 2023 pour la somme de 50 000 €uros par l'entreprise DALMASSO de Puget Théniers sous la directive de M. COSTE Christian.



## Les travaux réalisés en 2023/2024

### Bar Restaurant Lu Tuorch

Après les travaux réalisés en 2022 (57 077 €) qui ont permis de créer un laboratoire pizzeria, la commune a continué à améliorer la partie cuisine du restaurant, pour redonner vie à un des symboles du village. Ce lieu d'échange, de partage et de mixité a subi des améliorations. En effet, le conseil municipal a décidé, afin de renforcer son attractivité, d'effectuer des travaux à hauteur de 15 500 € en y faisant notamment aménager une cuisine professionnelle dotée d'une cellule de refroidissement.

Dana et Dan avaient repris la gérance du Bar Restaurant depuis le 10 mars 2023.

Ils nous ont quittés le 20 août dernier pour suivre une nouvelle aventure.

Le Bar Restaurant devrait rouvrir au printemps prochain, la signature du contrat de gérance est en cours.



### Remise en état de la chapelle Saint Joseph

#### Un Travail Exemplaire de Félix et Matic

La commune de Malaussène est fière d'annoncer la remarquable restauration (*toiture - peinture et étanchéité*) de la chapelle Saint Joseph, un joyau du patrimoine local. Ce projet mené bénévolement par Félix et Matic, témoigne d'un engagement exceptionnel envers la préservation de notre histoire et du patrimoine de notre village.

Grâce à leur passion et à leur savoir-faire, la chapelle située au cœur de l'ancien village a retrouvé tout son éclat. Ce monument, symbole de notre culture, ravive les souvenirs des anciens et ravie les yeux des nouveaux Malaussénois(es).

Bravo à eux pour cette belle réalisation qui enrichit notre village !



#### Un peu d'histoire !

*En 1733, une année de sécheresse de 6 mois décima toutes les cultures.*

*Cela donna lieu un an plus tard à une procession des habitants de Malaussène qui se rendirent pieds nus jusqu'à la chapelle Saint Joseph.*

*Cette tradition perdue depuis chaque année le 19 mars. Avec des chaussures !*

### Remise en état de la Fromagerie au Cluot

Suite au départ volontaire de Sébastien, notre berger, nous avons effectué des réparations dans le local de la fromagerie : électricité et pose d'une climatisation 10 221 €uros.

Ce local a été mis à disposition de Mme DIJOUX Isabelle pour la préparation de repas pour son food truck à Carros.

Merci à Isabelle et Susi qui nous ont préparé un succulent repas réunionnais le jour de la fête Patronale, servi, à la salle polyvalente.



## Les travaux réalisés en 2023/2024

### Réfection de l'ancien moulin et du chemin du viaduc :

*En 1775 débuta la construction du moulin à huile et à farine sur le canal de l'Adous. Cela a permis à la commune d'acquérir son indépendance et de se développer.*

Grâce à une subvention de 55 000 € (issue d'un fonds créé pour contribuer à la restauration du patrimoine de l'arrière-pays) accordée par son Altesse Sérénissime Albert 2 de Monaco, un montant global de 101 551 € a été investi pour effectuer des travaux de restauration et de réhabilitation du moulin et du chemin du viaduc de la Ratte. Ce chantier a été réalisé par l'entreprise DANA .

Cet investissement a permis de redonner vie à cet autre symbole du village et créer un musée à l'intérieur du moulin.

Le dernier défi qui était à relever, était celui de la remise en état de la roue à eau et de la faire tourner. Celui-ci a été atteint grâce à Félix, Fabien, Georges et Christian COSTE.

Un grand merci aux Malaussénois qui nous ont donné des anciens outils (*charrue, ventaire, collet de bœuf, escandalh, dailh, ...etc*).

Au printemps prochain une journée porte ouverte sera organisée pour une visite du moulin pour les Malaussénois.



### Pose de radar pédagogique à la gare de Malaussène

Deux radars pédagogiques ont été installés à la Gare de Malaussène en 2023. Nous espérons que ceux-ci ont un impact pour réduire la vitesse sur cette portion dangereuse : intersection avec la RD 326, l'entrée gare et le quartier des Écartés et responsabiliser les citoyens. Coût : 10 000 €.

### Remise en état de 3 appartements communaux

La commune a investi 40 000 euros dans la réfection du gîte, appartement, situé Camin Dou Moulin afin de le remettre en état et de le proposer de nouveau à la location. Pour ce faire, les travaux suivants ont été réalisés : réfection des plafonds, pose d'un nouveau sol, remise en état de la plomberie et des sanitaires, de l'électricité, peinture et aménagement d'une cuisine équipée.

Deux appartements de la Maison Alzial ont été également réhabilités : 22 000 €

Modification des salles de bain et installations de cuisine équipée.

## Les travaux réalisés en 2023/2024

### Réhabilitation du petit aqueduc du canal de l'Adous

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise DANA au mois de mars 2024 pour un montant de 37 428 €uros.

Un travail remarquable a été fait par l'entreprise et nous vous encourageons à vous promener sur le chemin du canal pour l'admirer.



### ACQUISITIONS FONCIERES 2023-2024 ET CESSION

Acquisitions de parcelles pour la classement de la route du Cluot (piste qui mène à la RD6202) en 2023 à l'€uro Symbolique, nous remercions les familles ALLOUCH Annie, NEGRE et TOCHE, et EMELINA pour ces cessions.

Acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier à l'€uro Symbolique de tous les terrains ayant l'objet de la procédure : Fonds BARNIER (tempête ALEX) en 2023.

Acquisition des parcelles appartenant à la SARL PARADIS CONSTRUCTION pour la voie de désenclavement le 20 août 2024.

Acquisitions en cours de signature avec Mme OZENDA Anne et Mme MORETTI Rosette pour l'extension MDV 3.

Cession de l'appartement et des caves du Presbytère et 50 m<sup>2</sup> de jardin à M. CHIARELLI Yannick (87000€).

## Projet pour l'année 2025



### Aménagement des terrains à la CASCADE :

Ce projet consiste à aménager le terrain communal Section A n° 481 au lieu dit l'Ablé d'une surface de 3 015 m<sup>2</sup> :

- Réalisation d'un bac de régulation de l'eau de la cascade avec reprise du canal pour qu'il ne déborde pas sur la voie communale « route de la cascade »
- Aménagement du terrain sous les platanes : nettoyage – clôture – aire de jeux et de pique-nique.

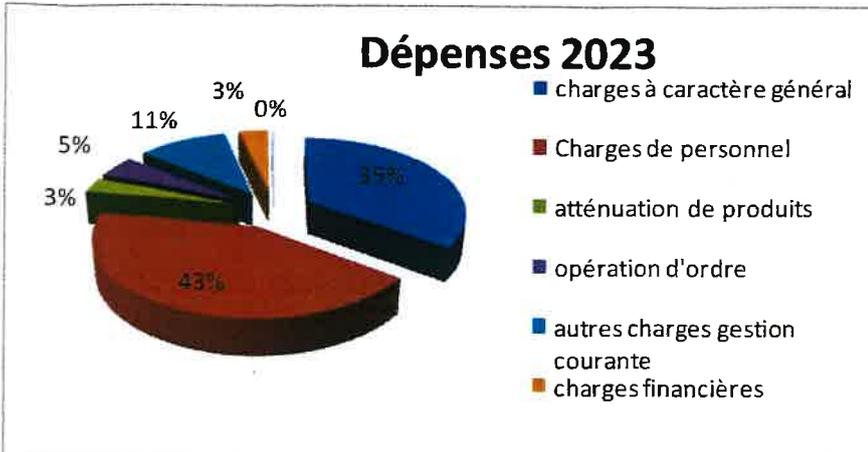
Montant du projet : 156 550 € HT

Subvention par le Conseil Départemental au titre de la DCA 2024 : 50 000 €uros

Subvention : Produit des amendes de police : 15 041.25 €uros

Nous pensons réaliser les travaux au 1er semestre 2025.

# Finances communales 2023



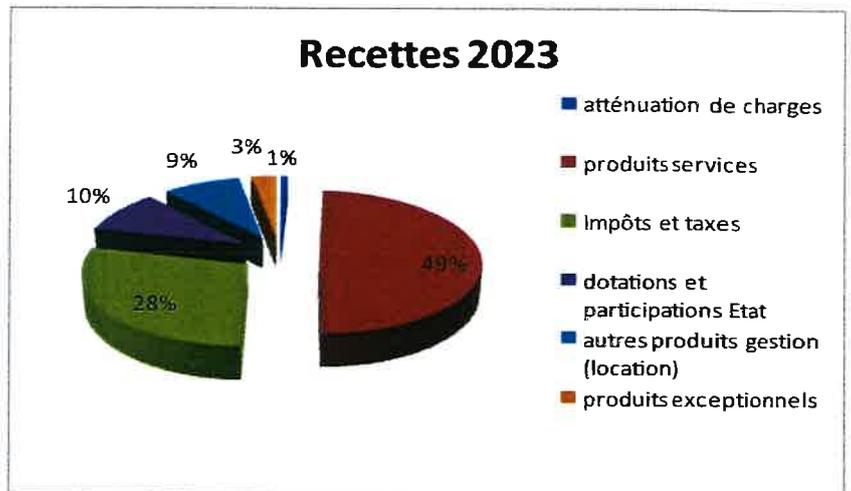
Les dépenses de Fonctionnement en 2023 s'élèvent à 429 556.24 €uros.

Ces dépenses regroupent les charges de personnel (43 %), les charges générales (35 %), les charges financières : intérêts emprunts (3 %).

Les recettes s'élèvent à 712134.85 €uros en 2023.

Les produits de services liés à l'activité MDV représentent 49 % des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Nous avons pu dégager un excédent de 282 578.61 €uros en 2023 qui nous a permis d'investir cette année dans nombreux travaux et acquisitions foncières.



## Cela s'est passé au village en 2024



### La Mairie :

« Les Vœux du Maire » salle polyvalente « Suzanne Collet » et galette des rois le 6 janvier.

Exposition « Loup, y es-tu ? » à la bibliothèque de Malaussène le 8 janvier.

Valise « Escape Game » à la bibliothèque du 7 au 20 février.

Procession de la Saint Joseph, messe Chapelle Saint Joseph le 16 mars.

Journée du canal le 18 mai.

Soirées estivales « Miss Dey and the résidents » à 21 h le 29 juin.



## Cela s'est passé au village en 2024

### 15 novembre 2024 : Apéro-Fibré à la Boulangerie de l'Ablé.

Les Apéros-Fibrés visent à rapprocher les administrés des enjeux numériques. Ce format de rencontre permet d'aborder directement avec les habitants les nombreux avantages de la fibre optique, tout en les préparant à la fin progressive du réseau cuivre (ADSL). Les

fournisseurs d'accès à internet étaient également mobilisés pour répondre aux questions, présenter les offres disponibles et expliquer les étapes du raccordement.



Madame Alexandra Borchio Fontimp, Sénatrice des Alpes-Maritimes remercie les jeunes de notre commune d'avoir participé au concours "Dessine-moi ta commune".

Le **lundi 16 décembre 2024** a eu lieu la Cérémonie de remise des prix aux lauréats du Concours de dessin, « Dessine-moi ta commune ». Nous félicitons les trois enfants : AVERSA Julia, GARCIN Gwenaël et BAYADA Emma qui ont participé à ce concours. Emma BAYADA est la 3ème lauréate du concours départemental, son dessin sera imprimé sur la carte de vœux de Mme la Sénatrice.



### Le Comité des fêtes en 2024:

Loto à la salle polyvalente le 2 mars.

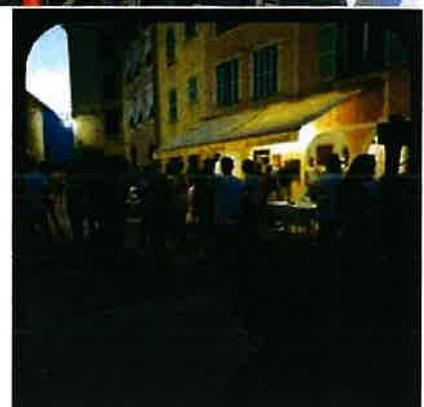
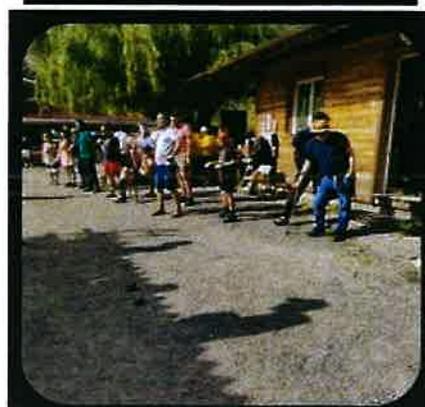
Concours de boules à la boulangerie de l'Ablé le 19 mai.

Fête patronale de la Saint-Pierre du 2 au 5 août :

Concours de boules + repas du village puis dîner + DJ « place du centenaire » + Aubades sur la commune + Jeux pour les enfants sur la Traverse.

Concours de boules

« nocturne » le 6 septembre.



# Cela s'est passé au village en 2024

## La Société de chasse :

« Le repas des chasseurs » Samedi 20 Juillet sur la place du village : paëlla traditionnelle préparée par Aloura suivie d'une tombola et d'une soirée buvette et musique.



Grand concours de boules carrées avec Pan bagna dans les rues du village le 15 août.



## L'association Les petits loups de Malaussène:

Carnaval au village le 11 février.

Jeux de société au restaurant Lu Tuorch les 9 mars et 23 mars.

Pâques au restaurant « Lu Tuorch » : Concours de peinture sur œufs et chasse aux œufs le 6 avril.

Le loto « des petits loups » à Lu Tuorch le 4 mai.

Kermesse (stade et salle des fêtes) le vendredi 28 juin.

Grâce à Alain, à l'association des Petits Loups et au CCAS de la Commune, une sortie en train à vapeur a été organisée, rassemblant une trentaine de Malaussénois le 21 juillet dernier.



« Vide ta chambre » : brocante le 8 septembre à l'Ablé.

Halloween le 2 novembre.



# Cela s'est passé au village en 2024

## CCAS DE MALAUSSENE

Le dimanche 15 décembre, nos anciens (49 convives) se sont réunis au restaurant INIZIO à NICE pour déguster un succulent repas. Des paniers de Noël ont été distribués aux personnes âgées de 80 ans et plus, ne participant pas au repas.



La fête de Noël des enfants de la Commune a été organisée à la salle polyvalente en partenariat avec l'Ecole, l'association des Petits Loups, et le CCAS :

- Chants de Noël des enfants de l'école, spectacle de magie, goûter.

- Distribution de bons cadeaux (30 Euros) offerts par le CCAS de MALAUSSENE. 37 enfants entre 0 et 12 ans en ont bénéficié.

Le CCAS a participé financièrement, comme l'année précédente, à l'association Activallées : 2858 Euros.

La sortie en Train à vapeur pour les enfants et les personnes de 62 ans et plus de la Commune a été aussi subventionnée.



### Activallées :

Promenade le long du canal le 11 Mai. Cette année, tous les mardis à 9 h « Gym senior » et à 10 h « Ateliers créatifs » à la bibliothèque.

## Nous remercions :

Le Comité des Fêtes et son Président Joël ZAMPINI pour l'organisation de la Fête Patronale, ainsi que l'Association de Chasse la Malaussénoise : M. MATIC Slavko , et l'Association les Petits Loups : Mme Morgane LAMBOURG pour animer le village toute l'année.

L'association ACTIVALLEES, dirigée par Mme Alice TORCY organise tous les mardis à la bibliothèque, une activité gym seniors et des ateliers créatifs pour les séniors.

Nous remercions également M. Alain GABET qui anime bénévolement notre bibliothèque en tenant 2 permanences chaque semaine. L'Entreprise BALMER (BALARD) a offert aux enfants de la commune les chocolats de Noël. Nous les en remercions.